



MARS2023

Chatbot Rebecca



SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- Un nouveau QCM RH!
- Mes nouvelles connaissances indemnitaires

NOUVEAUTÉS

- Donnez-moi votre avis!
- Vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question ? Utilisez le formulaire de contact.

Un nouveau QCM RH!

Venez tester vos connaissances **sur les nouveautés de la formation professionnell**e suite aux évolutions portées par le Décret 2022-1043. Le QCM est disponible au niveau des notifications et comporte 5 questions.

Mes nouvelles connaissances indemnitaires

Les **350** fiches indemnitaires décrites dans le référentiel de paye sont réparties comme suit :

Interministérielle	Agriculture	Armées	Conseil d'État
106	25	92	13
Cour des Comptes	Culture	Éducation nationale	Intérieur
18	20	15	61



Donnez-moi votre avis!

Vous avez **jusqu'au 17/04/2023** pour répondre à mon questionnaire ! Cela ne vous prendra que **10 minutes**.

Plus vous serez nombreux à me répondre, plus je comprendrai vos attentes et plus je serai en capacité de répondre à vos besoins.

La synthèse des réponses sera diffusée au cours du printemps.

Merci par avance pour votre contribution!

Pour répondre cliquez sur le bouton ci-dessous :



S'il ne fonctionne pas, vous pouvez utiliser le lien ci-dessous : https://www.galileo.finances.gouv.fr/index.php/386631?lang=fr



Vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question ? Utilisez le formulaire de contact.

Certains d'entre vous l'ont déjà utilisé! Au bout de deux incompréhensions successives du chatbot Rebecca, je vous propose **un formulaire de contact à compléter**.

ĺ	Je suis désolée. Il se per commentaire !	it que je n'ai pas été formée à votre question. Merci de me préciser votre demande dans le	
	Prénom Nom		
	E-mail * Commentaire *		
	Commentate		
		* Champs obligatoires Envoyer 2	

Utilisez le champ commentaire pour me transmettre votre question.

N'oubliez surtout pas de saisir votre adresse e-mail afin que je puisse vous répondre (1).

Cliquez sur le bouton Envoyer (2) et votre demande est prête à être traitée par le CISIRH.



Pour une utilisation éco-responsable de cette newsletter : n'imprimez ce document qu'en cas de stricte nécessité.

NEWSLETTER PAGE 2